

personnes à leur domicile. On n'a refusé d'aide à aucun invalide. Il n'y a pas moyen de savoir combien de personnes ont été empêchées de visiter le Centre de Main-d'œuvre, à cause des escaliers ou de la disposition matérielle de l'édifice. La politique du gouvernement est de faciliter l'accès des édifices fédéraux et des établissements commerciaux où sont loués des locaux qui servent à loger les ministères du gouvernement, afin d'éliminer le plus d'obstacles possibles pour les handicapés.

LA FORMATION DES ADULTES INDIENS

Question n° 2286—M. Yewchuk:

Combien de travailleurs indiens ont été acceptés aux sessions de 1967-1968 et 1968-1969 des programmes de formation des adultes dans la circonscription d'Athabasca et a) de ce nombre, combien ont terminé le programme, b) de ce nombre, combien ont maintenant un emploi rémunérateur à plein temps?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les adultes qui suivent des cours de formation, en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, ne sont pas identifiés selon leur origine raciale. Impossible, donc, de répondre à cette question.

LE BILINGUISME COMME CONDITION D'EMPLOI DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question n° 2294—M. Paproski:

1. La Commission de la fonction publique a-t-elle adopté récemment un règlement selon lequel le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) serait une condition d'emploi pour tous les postes de la région de la capitale nationale?

2. Quel est le texte de ce règlement ou de tout autre règlement semblable qui aurait été adopté pendant les six derniers mois et ce qui concerne les postes de la fonction publique dans la région de la capitale nationale?

3. Quel objectif vise un tel règlement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Non. Toutefois, l'article 4 du règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, publié dans l'édition spéciale de la *Gazette du Canada* le 17 mars 1967 (volume 101), prévoit que la connaissance des deux langues officielles est une qualité avantageuse pour tous les postes de la région de la capitale nationale lorsque cette connaissance n'est pas considérée comme qualité essentielle.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

*L'AIDE FINANCIÈRE À LA «TEXAS GULF SULPHUR COMPANY»

Question n° 2300—M. Nysstrom:

1. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a-t-il apporté une aide financière à la *Texas Gulf Sulphur Company*?

[M. Forest.]

2. Aux termes de quels programmes, quand et dans quelle mesure a-t-on accordé de l'aide?

3. La société a-t-elle demandé de l'aide supplémentaire au gouvernement et, dans l'affirmative, quand et aux termes de quels programmes l'a-t-elle fait, et où en est-on rendu dans l'étude de cette demande?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question se divise en trois parties. 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

[Traduction]

La réponse à la troisième partie est oui. L'Ecstall Mining Limited, filiale en propriété exclusive, a déposé le 12 mai 1969 deux demandes préliminaires en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions. Ces demandes sont présentement à l'étude.

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA CHINE COMMUNISTE

Question n° 2301—M. Beaudoin:

1. Sur quels critères le gouvernement se fonderait-il pour établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste?

2. Quelle sera la nature des relations ou des échanges?

3. Le gouvernement de la Chine nationaliste a-t-il fait savoir au gouvernement du Canada qu'il supprimerait ou modifierait sa représentation diplomatique au Canada si le Canada établissait des relations diplomatiques avec la Chine communiste?

[Français]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Des pourparlers se poursuivent actuellement entre les représentants du Canada et ceux de la Chine populaire. Le but de ces pourparlers est précisément de déterminer si ces critères acceptables aux deux parties peuvent être formulés pour l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine, et il ne serait donc pas approprié pour moi de commenter cette question à ce moment-ci.

2. Le caractère des relations ou des échanges prévus est, bien entendu, une des questions maintenant à l'étude au cours de ces pourparlers.

3. Non.

[Traduction]

LES SUBVENTIONS ET LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question n° 2329—M. Robinson:

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations prévoit-il des subventions ou des pro-